

À l'intention des pêcheurs du canton de Vaud

## Informations importantes

Depuis 2009, des épisodes récurrents de surmortalité piscicole ont été observés dans le Doubs. En cause, l'oomycète *Saprolegnia parasitica*. Selon des analyses génétiques récentes, il s'agirait d'une nouvelle souche plus virulente de ce champignon bien connu. Les populations de truites et d'ombres sont particulièrement touchées par cette épaisse mycose, surtout dans les régions de la tête et des nageoires; le mycélium peut ensuite se propager à l'intérieur du corps du poisson et provoquer sa mort.

**L'agent pathogène se propage et a déjà été signalé dans d'autres cours d'eau** (Sorne, Birse, Areuse). Afin d'éviter tout risque de propagation de la maladie, l'Office fédéral de l'environnement recommande l'observation de mesures de précaution <sup>1</sup>.

### Les bons gestes à adopter par les personnes pratiquant la pêche hors du canton de Vaud :

#### ☞ Nettoyer, sécher et désinfecter le matériel de pêche

Désinfection : par la chaleur (immersion du matériel dans une eau à 60°C pendant au min. 1 minute) ou par essuyage et séchage (stockage à 25 °C pendant au min. 24h)

#### ☞ Eviter l'utilisation de bottes à semelles en feutre

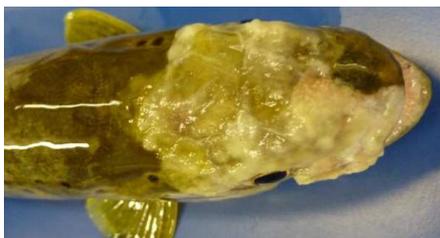
#### ☞ Ne pas utiliser de poissons d'appât provenant de cours d'eau avec suspicion de *saprolegnia*

#### ☞ Pêcher d'amont en aval

#### ☞ Eviter tout transfert de poissons ou d'eau (boilles) d'une rivière touchée par la mycose dans une autre eau.



Aucun danger n'est encouru par l'homme au contact de la maladie.  
Les poissons pêchés dans les zones touchées, non atteints par la mycose, peuvent être consommés sans risque pour la santé humaine.



Poissons atteints de *Saprolegnia parasitica* (sources : FIWI, OFEV)

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consultez la notice détaillée de l'OFEV :

[www.bafu.admin.ch/gewaesserschutz/01267/01279/11976/index.html?lang=fr](http://www.bafu.admin.ch/gewaesserschutz/01267/01279/11976/index.html?lang=fr)